



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général  
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 17 janvier 2022

## Préavis municipal no 1/2022 pour le conseil du 17 février 2022 - Budget 2022

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### I - Preamble

La Municipalité a décidé de vous représenter le même budget pour l'année 2022 que celui refusé par le conseil général dans sa séance du 8 décembre 2021. Nous avons cependant apporté quelques explications complémentaires dans les commentaires ci-dessous. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

Les charges sont estimées à	fr. 1'143'197.--
Les produits sont estimés à	fr. 1'048'183.--
Ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 95'014.--

### II. Quelques remarques particulières

#### Chapitre 11 - administration

Le personnel administratif est soumis à la LPP dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'où augmentation du poste 11.301.

Notre participation aux coûts des bassins de transport est estimée à fr. 35'800.- (11.351) ; les transports publics pâtissent encore d'une baisse notable des recettes (suite Covid-19). Les prévisions à ce jour tablent encore sur une diminution du niveau des recettes de près de 10 % par rapport au niveau de 2019 ; un recouvrement complet n'est pas prévu avant 2024.

#### Chapitre 21 - Impôts

Les revenus d'impôts ont été calculés selon les bases de calcul transmis par l'ACI au 31 août 2021, mais la situation économique liée à la pandémie reste incertaine. Selon décision du conseil le 13 octobre dernier, le taux d'imposition est maintenu à 70.50 de l'impôt cantonal de base.

#### Chapitre 22 - Service financier

Dans le poste 22.422 figurent les intérêts négatifs de 0.27 % que nous allons encaisser de la CIP en 2022 sur l'emprunt « travaux de séparatif ».

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est toujours favorable à notre commune.

*Cependant, au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.*

#### Chapitre 31 - terrain

L'exploitation de la gravière est toujours incertaine pour 2022, donc nous avons préféré ne pas budgeter de revenu. Le suivi de ce dossier vous est communiqué par la municipalité lors des différents conseils.

Une barrière va être posée le long de la voie de chemins de fer, au niveau du bas du nouveau parking (pré aux nouveaux arbres). Le devis est estimé à fr. 10'000.- (31.314). Le solde permettra d'acheter des nouvelles caisses à fleurs pour fleurir le village, de rénover encore quelques bancs, d'entretenir différents espaces verts de la commune, etc.

### Chapitre 32 - forêts

Comme chaque année, le budget des forêts présente un déficit ; rappelons que les éventuels déficits de ce poste sont partiellement absorbés par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3). Le chemin d'accès aux sources devient difficile, il est prévu d'y faire quelques travaux pour le rendre carrossable (32.314).

### Chapitre 35 - Bâtiments communaux

#### Conciergeries :

Deux personnes ont été engagées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il n'y aura plus de forfaits payés, mais une rémunération au prix de l'heure de commune (actuellement fr. 30.-) à laquelle sera ajoutée l'allocation vacances et déduites les charges sociales (AVS). Les concierges ne seront pas soumis à la LPP. Le principe de deux personnes permettra qu'elles se remplacent mutuellement pendant les vacances ou absences de l'une ou l'autre. Un cahier des charges sera fourni et une évaluation des heures travaillées sera faite après la 1<sup>ère</sup> année. Si besoin, le budget 2023 sera adapté. Désormais les appareils et produits d'entretien seront payés par la commune.

#### Frais d'entretien :

A l'auberge communale (351.314), il est prévu de changer le four qui montre des signes de fatigue (fr. 6'000.- env.), le solde étant prévu pour l'entretien courant et les imprévus.

Au collège (353.314), suite au rapport de la commission de salubrité, il y aura lieu de procéder à un doublage des parois (surtout dans l'appartement du rez Nord) ainsi que de modifier l'évacuation des eaux au sol à la buanderie. L'appartement du rez inférieur devrait enfin pouvoir être reloué dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les raisons des infiltrations d'eau et nombreux problèmes d'humidité ayant été enfin localisés. Le cas de sinistre a été annoncé à l'assurance, qui devrait prendre en charge tous les frais liés à ces problèmes.

A la Maison de commune, le compte 355.314 de fr. 4'000.- englobe les frais d'entretien de l'appartement, la salle des sociétés ainsi que des bureaux administratifs et des locaux techniques. Dans le compte entretien de l'église (356.314) de fr. 5'000.- sont comptabilisés la révision de l'orgue, les entretiens courants ainsi que les entretiens des extérieurs (tonte tout autour).

Au refuge (357.314 fr. 4'000.-) : il est prévu de racheter une table pour fr. 1'200.-- ; pour le reste des frais courants tels que l'entretien de la génératrice, le vidage et frais des WC, le façonnage du bois que nous fournissons avec les locations ainsi que l'entretien des aménagements extérieurs (copeaux, foyer du feu, etc).

### Chapitre 42 - urbanisme

Les places de parking dans le village et au « pré du cimetière » sont attribuées et facturées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021. A ce jour, nous avons 11 places louées au prix de fr. 30.- par mois. Il reste des disponibilités.

### Chapitre 43 - routes

Dans le total d'entretien de fr. 20'000.- (43.314), il est prévu l'épavage des bords de routes et chemins communaux, un éventuel curage, ainsi que diverses réfections de tronçons de routes communales et modification de regards pour un meilleur écoulement des eaux vers la place de jeux.

### Chapitre 44 - parc, promenade et cimetières

Dans le 44.3141 (fontaines), nous comptabilisons le nettoyage des 5 fontaines et leurs alentours (fr. 2'500.- par an). Le solde étant pour l'entretien courant.

Pour la place de jeux et cimetière (44.3145), il s'agit du coût de l'entretien de ces deux endroits (tonte, désherbage, etc), ainsi que pour la création de nouvelles places pour les urnes funéraires au cimetière.

#### Chapitre 45 - ordures ménagères

Après 20 ans d'utilisation et quelques améliorations, la déchetterie intercommunale reste toujours bien fonctionnelle. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, l'entreprise Henry transport SA est en charge des transports et fournit et gère le personnel de surveillance de la déchetterie. Cette manière de faire facilite les éventuels remplacements en période de vacances. De plus, les personnes intéressées à cette tâche (2 fois par semaine toute l'année par tous les temps) ne se bousculent pas au portillon. La surveillance est rémunérée à fr. 40.- net de l'heure et nous payons un forfait de fr. 30.- par déplacement.

Afin de respecter la loi sur les déchets compostables (art.12 al.2 RLGD), le compost n'est plus déposé à même le sol et il sera évacué dans une compostière (nouveau C. 45.318.09). Après une période d'évaluation, il en sera de même pour les branches.

Le coût de transport du papier et des encombrants a baissé de 10%, et celui du bois de 14%. La ferraille n'est plus donnée contre le transport, une fois les frais déduits, les vidages du mois mai et août 2021 ont rapporté fr. 336.10. Le coût du transport des ordures ménagères s'élevait à fr. 8554.10 en 2019 et fr. 8265.40 en 2020, il est désormais fixé à fr. 6720.50 par année.

La part restante de la ristourne du verre une fois le transport déduit s'élevait fr. 16.50/to, en fixant le transport d'une benne de verre et en la tassant plusieurs fois, la part restante devrait se situer autour de fr. 35.-/to ; la ristourne sur le verre arrivant en juin de l'année suivante, il faudra plus d'un exercice comptable pour le vérifier.

A noter que fr. 250.- de charges en plus pour la commune représente un franc de plus sur la taxe déchet.

Les municipalités gardent le contrôle complet concernant le choix des exutoires.

#### Chapitre 46 - épuration

Le budget d'exploitation de l'AIVN à Croy (STEP) est en augmentation, d'où forcément une augmentation de notre participation bien que notre commune soit maintenant séparée à près de 100 %. Nous précisons que le chiffre du C. 46.352 nous est fourni par l'AIVN, sur la base de leur propre budget qui a été précédemment validé par les délégués de chacune des 5 communes lors de l'assemblée intercommunale.

Afin de couvrir une partie de l'amortissement des travaux de changement des conduites d'eaux claires et usées, le prix de l'épuration va être augmenté à fr. 2.70/m<sup>3</sup> dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (46.434). Malgré cette augmentation, de compétence municipale mais qui doit encore être validée par le surveillant des prix, le dicastère reste déficitaire alors qu'il devrait s'équilibrer. La situation sera recalculée l'an prochain lorsque nous aurons reçu les décomptes finaux des travaux ainsi que les subventions.

Pour rappel, le dicastère 46 - épuration devrait compenser ses charges par ses revenus (pollueur-payeur).

#### Chapitre 50 - Administration des écoles

Notre commune compte 40 enfants scolarisés (chiffres décembre 2020). Les charges sont réparties pour moitié au nombre d'habitants et pour l'autre moitié au nombre d'élèves scolarisés.

#### Chapitre 7 - sécurité sociale

Pour l'accueil des petits enfants (Ajoval) (72.352), le calcul se base pour moitié sur le nombre d'habitants et pour l'autre moitié sur les heures effectives d'utilisation par les enfants. Dans le cas de l'UAPE à Romainmôtier (enfants scolarisés), le calcul est de 25 % sur le nombre d'habitants et 75 % sur les heures d'utilisation.

#### Chapitre 81 - service industriel

Le prix de l'eau achetée à la Source Mercier va augmenter à fr. 2.10 par m<sup>3</sup> (actuellement fr. 1.90/m<sup>3</sup>) (81.312) et l'amortissement maintenu à fr. 35.— par habitant (81.352). Ces prix ont

été acceptés par les délégués de chaque commune à la Source Mercier et sont donc imposés aux communes-membres. La municipalité a décidé de reporter cette augmentation de 20 ct sur le prix de la vente d'eau à ses citoyens (compétence municipale) et le fixer à fr. 2.40/m3 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (actuellement fr. 2.20/m3), sous réserve d'acceptation par le surveillant des prix. Cette augmentation devrait couvrir le coût des charges payées à l'AIMS (achat d'eau 81.312 estimation achat de 10'000 m3, mais facturé selon consommation effective + abonnement 81.352 fr. 35.-/hab.) ainsi qu'une petite partie de l'amortissement des travaux de changements des conduites d'eau potable. Nous précisons que la consommation annuelle moyenne du village est de 20'000 m3, ces dernières années. Une partie provenait de notre propre source et l'autre était achetée à l'AIMS. Afin de pouvoir encore utiliser l'eau de notre propre source, nous avons de nombreuses exigences légales à respecter, dont, en 2022, l'installation de la station de chlorage, que nous estimons à fr. 15'000.--. Comme pour le dicastère 46 (épuration), le dicastère 81 reste déficitaire alors qu'il devrait s'équilibrer. Là aussi, la situation sera revue lorsque nous aurons les décomptes finaux des travaux.

### **III. Commentaires**

Les amortissements obligatoires s'élèvent à fr. 123'800.- répartis dans les différents postes du budget. Après avoir tenu compte des charges impératives dont les montants sont très élevés (facture sociale, réforme policière, déficit ligne de bus, école, accueil des enfants...) ainsi que des amortissements obligatoires, la marge de manœuvre à disposition de la Municipalité pour entretenir le patrimoine communal et assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population est faible.

### **IV. Conclusions**

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 17 février 2022 ;
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

**Art. 1 :** accepter le budget 2022 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 95'014.--.

Municipalité de Bretonnières  
Le Syndic                      La Secrétaire  
P.-D. Collomb                P. Porchet

Annexes : budget 2022 détaillé.